98B7768

ABN AMRO CAPITAL FRANCE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE € 2 000 001
SIEGE SOCIAL : 9, avenue Matignon - 75008 PARIS
RCS : PARIS B 418 938 528

G.T.C. de Paris
M R
26 JUIN 2007
N° DE DEPOT 68014

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le 29 juin à 12 heures 30 les Administrateurs de la société ABN AMRO CAPITAL FRANCE se sont réunis au siège social, 9, avenue Matignon - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Hervé CLAQUIN — Président
- Madame Francine STOURDZE — Administrateur et Directeur général délégué

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Hervé CLAQUIN préside la séance.

Madame Francine STOURDZE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Approbation du procès verbal de la dernière réunion
II. Démission d'administrateur,
III. Convocation d'une assemblée générale ordinaire
IV. Questions diverses

I – Approbation du procès verbal de la dernière réunion

Le procès verbal de la réunion de la dernière réunion est approuvé sans observation.

II – Démission d'administrateur

Hervé Claquin informe les membres du conseil que Neuflize Vie a démissionné de son mandat d'administrateur. En conséquence, le nombre d'administrateurs étant devenu inférieur au minimum légal, une assemblée générale ordinaire devra être convoquée pour procéder à la désignation d'un nouvel administrateur.

Banque De Neuflize OBC, pressentie pour cette fonction, a d'ores et déjà confirmé que, sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée générale, elle acceptait ces fonctions et qu'elle désignerait en conséquence, Monsieur Philippe Vaysettes, représentant permanent.

VIII - Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 17 juillet 2007 à 9h00, au siège social de ABN AMRO Capital France, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur
- Pouvoirs pour formalités

XII - Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 h 45.

De tout ce qui précède a été établi un procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur

Le Président

Un Administrateur

ABN AMRO CAPITAL FRANCE

Société Anonyme au capital de 2 000 001Euros
Siège Social: 9, avenue Matignon - 75008 Paris
B 418 938 528

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le 17 juillet à neuf heures, les actionnaires de la société ABN AMRO CAPITAL France au capital de 2 000 001 € divisé en 1 333 334 actions de 15.5 € nominal, ont été convoqués au siège social de la société 9,avenue Matignon (75008) PARIS , en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.
L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé CLAQUIN Président Directeur Général.

Madame Francine STOURDZE et la société ABN AMRO CAPITAL INVESTISSEMENT FRANCE sont appelés scrutateurs.

Madame Rima RAAD MAITREHENRY est désignée comme Secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du tiers du capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président constate que la SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ETUDES ECONOMIQUE PAUL BRUNIER, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absente

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ les copies des lettres adressées à tous les actionnaires,
- ✓ copie de la convocation adressée au commissaire aux comptes titulaire,
- ✓ la feuille de présence signée des membres du bureau,
- ✓ le rapport du conseil d'administration,
- ✓ le texte des résolutions proposées,
- ✓ les statuts de la société.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,,
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Pouvoirs pour formalités,

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

Après lecture du rapport du Conseil d'administration, l'assemblée Générale décide de nommer la Banque De Neuflize OBC en tant qu'administrateur pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à neuf heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LES SCRUTATEURS

ABN AMRO CAPITAL
INVESTISSEMENT FRANCE
Représentée par Hervé CLAQUIN

Francine STOURDZE

LA SECRETAIRE

Rima RAAD MAITREHENRY

LE PRESIDENT

Hervé CLAQUIN

BANQUE DE NEUFLIZE OBC
Société anonyme au capital de 361 577 525 euros
Siège social : 3, avenue Hoche – 75008 Paris
552 003 261 RCS Paris

ABN AMRO CAPITAL FRANCE
9, avenue Matignon
75008 Paris

Paris, le 17 juillet 2007

Par lettre remise en main propre

A l'attention des membres du Conseil d'administration

Nous vous informons que nous acceptons les fonctions d'administrateur de votre société.

Nous vous confirmons par la présente lettre avoir désigné à compter de ce jour :

Philippe Vayssettes

en qualité de représentant permanent de notre société en vue de l'exercice de ses fonctions de membre du Conseil d'administration de la société ABN AMRO CAPITAL FRANCE, société anonyme au capital de 2 000 001 euros, dont le siège social est situé 9, avenue Matignon à Paris (75008), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 938 528.

Fait à Paris en deux originaux

BANQUE NEUFLIZE OBC
Représenté par